

> Storytelling

Un terroriste virtuel

« Shérif fais-moi peur » version gauloise. Le docteur en physique Adlène Hicheur a appris à ses dépens qu'il vaut mieux ne pas se laisser prendre dans les filets paranoïaques de l'antiterrorisme. Pour de simples échanges de mail avec un islamiste virtuel, il vient de prendre quatre ans ferme.

« **L**E BUT DE L'ANTI-TERRORISME n'est jamais de saisir réellement des faits, des éléments, ni même des intentions, mais de raconter une histoire qui fait peur pour pouvoir ensuite mieux rassurer. Si pour l'affaire de Tarnac, la petite histoire a rapidement déraillé, dans le cas d'Adlène Hicheur, elle semble fonctionner parfaitement. » Le préambule est signé Mathieu Burnel, un des dix inculpés de l'affaire de Tarnac. Le 15 mars 2012, lui et Benjamin Rosoux, autre inculpé tarnacois, participaient à une conférence de presse en soutien à Adlène Hicheur, incarcéré depuis octobre 2009 pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.

Avant d'être embastillé, Hicheur était docteur en physique des particules, travaillait au Cern¹ de Genève et enseignait à l'École polytechnique de Lausanne. Jusqu'à ce 8 octobre 2008, 6 heures du matin, où les encagoulés de la Sous-Direction de l'anti-terrorisme (Sdat) font irruption chez ses parents, à Vienne. Adlène est embarqué, ainsi que Zitouni, son frangin – qui, lui, sera relâché rapidement. Procédure anti-terroriste oblige : la garde à vue va durer 96 heures, dans des conditions éprouvantes. « Il sortait d'une opération d'une hernie discale. Pendant quatre jours, il a été privé de sommeil, avec des interrogatoires jour et nuit. À la fin, il ne pouvait plus marcher. Il passera cinq mois à l'hôpital pénitentiaire pour se remettre, confie son frère Halim. Adlène attendait avec impatience le procès. Pendant deux ans et demi, il n'a pas eu la parole. À chaque fois qu'il demandait à ce que les audiences de remise en liberté soient publiques, ça lui était refusé. Il n'a eu accès à son dossier d'accusation que trois semaines avant le procès, il lui a fallu six heures de consultation sur un portable pour en venir à bout ! »

Dans le viseur de la justice, il y a la fréquentation par Adlène de sites traitant du djihad et cette trentaine de mails envoyés sur une période de neuf mois. Dans certains, l'accusé semble montrer un intérêt particulier pour le djihad islamique. Nucléaire, guerre sainte : les gros traits du parfait terroro en puissance sont tracés. D'ailleurs, au cours du procès des 29 et 30 mars derniers, la présidente n'aura de cesse d'essayer de coller à Adlène l'étiquette idoïne : « Êtes-vous un musulman salafiste djihadiste ? » Adlène : « Je suis musulman, je n'ai pas de chapelle. » – « Êtes-vous favorable au djihad armé ? » – « Je comprends que des gens résistent à une occupation. »² Pour construire l'associa-

tion de malfaiteurs, les juges ont dû identifier le mystérieux destinataire des mails d'Adlène, planqué derrière le pseudo « Phoenix_shadow ». Cet inconnu exhortait Adlène à passer enfin à l'action : « Cher frère, on ne va pas tourner autour du pot : est-ce que tu es disposé à travailler dans une unité activant en France ? »³ À l'autre bout des tuyaux Internet, Adlène jouait la carte dilatoire.

Et voilà que quelques jours avant la fin de l'instruction, la commission rogatoire internationale revient d'Algérie, identifiant le mystérieux correspondant de Hicheur en la personne de Mohamed Debchi, un jeune cadre d'Aqmi⁴. Reste que le document fourni par les autor-

ités algériennes demeure sibyllin, l'avocat de Hicheur relevant entre autres qu'aucune des questions posées à Debchi par les services algériens n'y est retranscrite – alors que ce dernier affirme connaître Hicheur depuis 2007. Président du comité de soutien d'Adlène, Jean-Pierre Lees précise : « Au moment où il a écrit ces mails,

Adlène était allité, sous médicaments, un peu déprimé. Aucun élément n'a été amené prouvant qu'il était actif dans la propagande islamiste sur Internet, qu'il avait financé des mouvements appelant au djihad ou qu'il voulait monter une cellule terroriste. C'est pourtant sur ces trois axes qu'il a été attaqué. »

Les treize mille euros en liquide trouvés par les condés lors de la perquisition ? Adlène était sur le départ pour l'Algérie, où il menait des négociations liées à l'acquisition d'un terrain. Les données cryptées et soigneusement cachées sur son ordinateur ? Elles étaient seulement compressées. Les bouquins de propagande islamiste ? Un pourcentage infime de livres prélevés dans sa bibliothèque. Les accusateurs d'Adlène Hicheur n'ont eu de cesse durant les deux jours du procès de le faire entrer dans la petite case du militant islamiste auto-radicalisé. Jean-François Daguzan, marchand de peur à la sauce Alain Bauer officiant à la Fondation pour la recherche stratégique, a déjà tracé les grandes lignes de ce nouvel ennemi intérieur : « Les Américains parlent de lone wolf – loup solitaire – c'est-à-dire de terroristes extérieurs à un groupe organisé qui s'exaltent, se radicalisent et trouvent leur cible et les techniques qu'ils utiliseront à partir de liens noués sur le Web ». La procédure anti-terroriste

permet d'agir en amont de tout acte criminel. En gros, il s'agit de punir l'intention. « Si des propos excessifs et violents sont de nature à embastiller quelqu'un, je ne suis pas convaincu que les prisons françaises soient aptes à contenir tout le monde », plaidera son avocat. Et pourtant, c'est dans ce sens qu'ont finalement tranché les juges le 4 mai dernier. La sentence : cinq ans de prison dont quatre ferme. Halim, le frangin : « Avec les remises de peine, la condamnation couvre la période de la détention provisoire. Une manière pour la juge de masquer la bourde commise et surtout de ne pas désavouer Brice Hortefeux. »

Le jour de l'interpellation d'Adlène, le ministre de l'Intérieur de l'époque était comme par hasard de passage à Lyon. On improvisa une conférence de presse où il déclara : « L'enquête dira sans doute quels étaient les objectifs en France ou ailleurs et indiquera peut-être que nous avons évité le pire ». Raconter une histoire qui fait peur, disaient-ils.

SÉBASTIEN NAVARRO

1. Centre d'étude et de recherche sur le nucléaire.
2. Tiré du très bon compte-rendu du procès de J.P. Lees disponible ici : <http://blogs.mediapart.fr/blog/jplees74/000423/adlène-hicheur-je-procès-1>
3. Al Qaeda au Maghreb islamique.
4. www.liberation.fr/monde/010161816-terrorisme-le-temps-des-solitaires.
5. Le Figaro du 9 octobre 2009.

